

1- COOPÉRATION CPAC - IRAD : LA DÉFINITION DES ACTIVITÉS CONJOINTES AU MENU DES ÉCHANGES.

Après sa prise de fonction le 26 février 2024, le Directeur Général du Comité Inter États des Pesticides de l'Afrique Centrale (CPAC), Monsieur **MBOUROU Jeannot Ghislain** a été reçu en audience au siège de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) par le **Dr NOE WOIN**, Directeur Général de l'Institut en date du 05 juin 2024.



De la gauche vers la droite.
M. MBOUROU Jeannot Ghislain, DG/CPAC et Dr NOE WOIN, DG/IRAD

Faisaient partie de cette séance de travail pour le compte de l'IRAD **Dr NGOME Francis**, Directeur Général Adjoint, chargé de la Recherche ; **Dr NGANDO Georges**, Chargé de la Coopération et pour le compte du CPAC, Monsieur **MOUDOUDOU Jean Blaise**, Directeur Scientifique.

En effet, le CPAC Institution Spécialisée de la CEMAC en charge de la gestion concertée des pesticides en Afrique Centrale avait signé en juin 2012 une convention de coopération scientifique et technique avec l'IRAD qui visait entre autres :

- les échanges en matière de recherche scientifique ;
- les évaluations des pesticides
- le renforcement des capacités
- la réalisation des programmes conjoints ;
- la mobilisation des ressources humaines et financières.

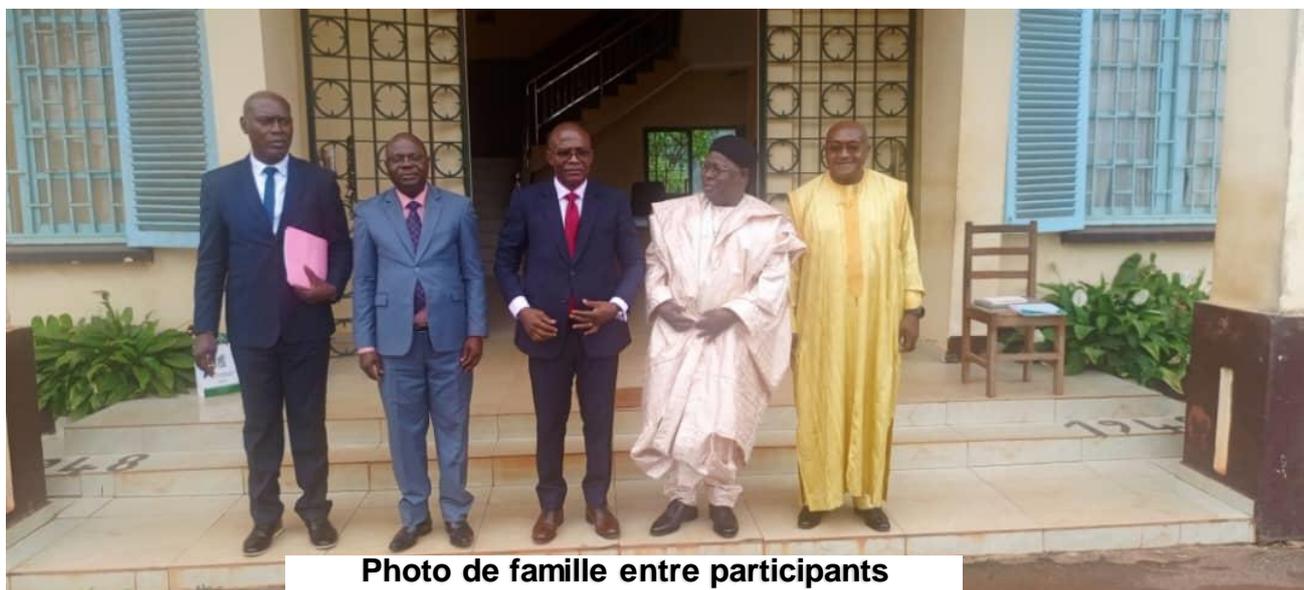
C'est ainsi qu'au regard de la faible mise en œuvre de cette convention, la nouvelle Direction Générale s'est résolument engagée à la rendre plus dynamique d'abord en allant présenter les civilités aux premiers responsables de l'IRAD mais aussi et surtout réexaminer ladite convention et discuter sur les activités à conduire ensemble dans les tout prochain jours dans le cadre de cette relance.

Pour cela le DG/CPAC a informé son interlocuteur de l'organisation courant juillet 2024 d'un atelier tripartite **CPAC-IRAD-DRCQ** (Direction de la Règlementation et du Contrôle de Qualité, qui est une Direction technique du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural du Cameroun) en vue de l'élaboration d'une feuille de route relative aux activités de pré et post homologation des pesticides en zone CEMAC.

Il s'agira particulièrement au cours de cette rencontre (i) d'identifier les activités à mener conjointement, (ii) de mettre en place des stratégies en vue de renforcer les capacités des agents des ministères en charge de l'agriculture et des centres de recherche agronomique dans une première phase le Congo, le Gabon et la RCA sur la conduite des essais d'efficacité biologique, (iii) de mettre en place un réseau d'échanges entre nos Institutions et les centres de recherche agronomique et (iv) élaborer une feuille de route relative à l'amélioration de la collaboration.

Pour sa part le DG/IRAD a exprimé sa volonté à relancer cette coopération avec le CPAC et s'est engagé à ne ménager aucun effort en vue de sa mise en œuvre effective.

Il a par la suite fait part de la disponibilité des Experts de l'IRAD à contribuer au renforcement des capacités des structures de la sous-région.



La séance de travail s'est passée dans une ambiance très cordiale et s'est achevée par la remise des cadeaux au CPAC, puis une photo de famille au perron de l'Institution en vue d'immortaliser la rencontre.